

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord

**Arrondissement de
Douai**

Canton d'Orchies

☎ 03.20.61.91.91

2023-1-2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**OBJET : Création d'un emploi permanent de l'ordre du jour du conseil du
16/01/2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BARBIEUX, Maire.

Présents : GEORGES Florence, MUSART Thérèse, REGNIER Suzelle, KARPINSKI Jérémy, AGACHE Emilie, RATON Christian, GRIMBERT Caroline, CATILLON Sandrine, DECORPS Philippe, VENDAMME Vincent, JACQ Jean-Christophe

Procuration JOLY Mehdi à REGNIER Suzelle, QUATREBOEUF Marie-Hélène à DECORPS Philippe

Absent excusé LEPRETRE Laure, LAGACHE Loïc, GUELER Patricia, BRUNAU Jean-Pierre, GRODOSKI Laurent

Secrétaire : Caroline GRIMBERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01/02/2023 un emploi permanent de Responsable du service d'urbanisme et des élections relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade (promotion interne).

Le Conseil Municipal décide de :

- Créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Responsable du service d'urbanisme et des élections à temps complet.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de 2023,
- De modifier le tableau des effectifs correspondant.

POUR : 14	CONTRE : /	ABSTENTION : /
-----------	------------	----------------

Dont 2 procurations

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire

Gilles BARBIEUX

Envoyée à la Sous-préfecture de Douai le 18 janvier 2023

Publiée sur le site internet le 27 février 2023